



Droit chômage Apres Congé parental

Par melaniemelanie

Bonjour à tous,

Merci d'avance pour votre écoute et aide précieuse !!!

Je travail dans le retail pour une marque depuis 5 ans, (entrée en 2015), je suis ensuite tombé enceinte en 2019, congé maternité + congé parental de 5 mois, j'ai été donc en congés de Mai 2019 à Avril 2020.

Depuis mon retour mon employeurs ma affecté dans une boutique qui ferme ses portes le 31 décembre et suite à cela, il me propose donc une rupture conventionnelle (car pour eux, il n'y a plus de poste pour moi)

Je vous l'avoue ce n'est pas correcte de leur part.

Ma question est, vais je avoir le droit au chômage, si oui combien de temps ?

Est ce que l'on prends en compte mon congé mat et parental comme temps de travail ?

Vais je pouvoir avoir droit aux 2 ans de chômage ? Comment la durée est elle calculé svp ?

Merci d'avance pour votre aide ! Bon courage à tous pour la suite !